

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'ALLAN FOURRÉ EI

(Nom commercial : Bat'Efficiency)

1- GÉNÉRALITÉS : Le vendeur est défini comme étant **Allan Fourré EI, sous le nom commercial, Bat'Efficiency**, aux fonds propres de 0€, inscrite au guichet unique INPI sous le n° de **SIRET : 94318278200012**, dont le siège social est à **Beaulieu sous la roche 85190**. Le client est défini comme étant la personne morale ou physique signataire du bon de commande ou de contrat de prestation de service et acceptant les présentes conditions générales de vente.

Au sens du Code de la consommation, est :

- consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;

- non-professionnel : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;

- professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Toute commande de prestation faite à BAT'EFFICIENCE implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions sauf accord exprès préalable et écrit de BAT'EFFICIENCE d'y déroger. Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales serait nulle et non avenue du fait notamment d'un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes, pas plus que des contrats spécifiques liant chaque client.

De manière générale, les parties conviennent de communiquer de préférence par courrier électronique.

2- INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES : Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service ;

- le prix du bien ou du service ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service, quel que soit son prix ;

- les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

Le vendeur communique au Client les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;

- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations.

3- ÉTUDES, DOCUMENTS ET PROJETS : Les bons de commande sont fournis gratuitement par Bat'Efficiency et ses propositions d'intervention sont valables pendant 3 mois à compter de leur date d'émission.

Le client est pleinement responsable des éléments d'information apportés à Bat'Efficiency concernant notamment le bâtiment et sa situation. Dès lors et pour permettre à Bat'Efficiency de proposer un service performant, le client s'engage à fournir des informations le concernant et concernant le bâtiment à jour, complètes, exactes et conformes aux demandes et sollicitations de Bat'Efficiency. Il s'engage par ailleurs à avertir sans délai Bat'Efficiency de tout nouvel élément concernant le projet.

Les prix fixés par Bat'Efficiency sont strictement limités aux fournitures spécifiées dans le devis. Dès lors, ne sont pas compris toutes autres prestations telles que les travaux d'équipement et d'amélioration qui seront éventuellement préconisés dont l'exécution incombe au seul client, lequel demeure en outre tenu, sous sa seule responsabilité, de respecter les lois et réglementations applicables en la matière, ainsi que les éventuelles procédures d'autorisation et de déclaration administratives préalables. Autrement dit, seul le client décide des travaux à mettre en œuvre à la suite de mon



Bat'Efficiency conseil et prend donc la responsabilité des travaux mis en œuvre par la suite. Bat'Efficiency ne pourra être tenu pour responsable n'exerçant qu'un rôle de conseil aux clients.

4- EXÉCUTION DE LA PRESTATION : L'intervention de Bat'Efficiency est conditionnée par l'accord express et écrit du client.

Toute modification demandée par le client fera l'objet d'un avenant si le montant de ce dernier dépasse 20% de la somme initiale.

Le client consommateur/non professionnel dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la commande (cachet de la poste faisant foi ou mail avec accusé de réception). Il se doit de faire connaître à Bat'Efficiency sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté dans ce délai. Il peut à cet effet utiliser le modèle de formulaire de rétractation prévu ci-après. La décision du client doit parvenir à Bat'Efficiency par courrier électronique à contact@batefficiency.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 16 Le Deffend, 85190 Beaulieu sous la Roche

5- DÉLAIS DE LIVRAISON : Les délais de livraisons de l'étude et de l'analyse thermique sont donnés à titre indicatif. Ils courent à compter du moment où Bat'Efficiency dispose de toutes les pièces administratives (bon de commande et règlement) et techniques nécessaires à la réalisation de la prestation.

Tout retard dans la réalisation de la prestation de Bat'Efficiency pour quelque cause que ce soit incombant au client ou à toute autre personne étrangère au vendeur et empêchant l'exécution de la commande ne pourra être opposé à Bat'Efficiency, laquelle pourra également reporter d'autant son intervention. Il ne peut en tout état de cause donner lieu à dommages-intérêts ou retenue.

6- RÉCEPTION : La prestation commandée fera l'objet d'une présentation de l'étude et de l'analyse thermique au client. Bat'Efficiency indiquera à cette occasion au client les informations relatives à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les performances économiques évoquées à cette occasion sont nécessairement données à titre indicatif pour être notamment calculées selon des règles et des prix normatifs.

Le prestataire n'est en aucun cas responsable des choix que fera le client suite à l'exécution de sa mission n'apportant qu'un conseil et un accompagnement et ne prenant de décision dans le projet.

7- GARANTIES ET RESPONSABILITÉS : Bat'Efficiency déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa

responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la compagnie d'assurances Allianz (**numéro de contrat en attente**).

Le prestataire est responsable du maniement, de la mise en œuvre des informations et de leur mode de présentation. En revanche, il ne saurait être responsable des conséquences de l'immixtion dans son travail par le client ou toute autre personne tierce. La garantie ne peut en tout cas jouer que si l'acheteur est totalement à jour dans ses obligations de paiement.

De manière générale, toute information erronée, faute et/ou négligence causées par le client ou l'un de ses préposés, tout accident ou détérioration dont la cause ne pourra être prouvée par le client, ou qui serait la conséquence de conditions de réalisation ou d'exploitation non conformes ou différentes de celles prévues au bon de commande, à la notice d'information ou aux études élaborées par Bat'Efficiency, ou encore d'un cas de force majeure, ainsi que toutes conséquences de cet accident ou détérioration, resteront exclusivement à la charge du client.

8- CONDITIONS ET MODES DE PAIEMENT : Les présentes conditions sont applicables à défaut d'accord exprès entre les parties :

- **pour les montants inférieurs ou égal à 300€ :** montant total dû à la réception de la facture.

- **pour les montants supérieurs à 300 € :** un acompte de 50% du montant dû sera demandé à la signature du devis et les 50% restants seront dû à la réception de la facture.

Les paiements sont acceptés par virement bancaire ou en espèces dans la limite du montant légal.

Le paiement doit être effectué dans un délai d'un mois à réception de la facture.

9- RETARDS DE PAIEMENT :

Retard de paiement pour les Clients particuliers : le non-paiement d'une facture à la date d'échéance par le Client consommateur entraîne de plein droit une pénalité de retard à compter du lendemain de cette date, d'un montant égal au taux d'intérêt légal.

Retard de paiement pour les Clients professionnels : le non-paiement d'une facture à la date d'échéance par le Client professionnel entraînera de plein droit une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à quarante (40) euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Bat'Efficiency se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.



10- RESOLUTION ET ANNULATION DE

COMMANDE : En cas d'inexécution d'une obligation de l'acheteur ou de non-communication des éléments d'informations nécessaires à la réalisation de la prestation de Bat'Efficiency, le contrat pourra être résolu de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant huit jours (8 jours), sans autre formalité notamment judiciaire. Dans ce cas, il est convenu que s'imputeront sur le montant versé par le client 15 % au titre des frais de gestion administrative. Le solde éventuel devra être payé sans délai.

11- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Bat'Efficiency conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses bons de commande, projets, études, ainsi que des plans, dessins, schémas fournis à l'appui de sa proposition ou pour les besoins du marché. Le Client s'interdit par ailleurs de copier, de modifier, traduire, commercialiser, représenter ou obtenir un accès non-autorisé aux logiciels et outils utilisés dans le cadre de la prestation de Bat'Efficiency, toute documentation, contenu, conception, plan et donnée ainsi que tout savoir-faire et plus généralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle y afférent de Bat'Efficiency. Le contrat ne constitue en aucun cas une licence ou un transfert de propriété sur les droits détenus par l'une des parties au profit de l'autre partie.

12- CONTESTATIONS : Le présent contrat est soumis au droit français. Vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours. En cas de survenance d'un litige sur la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation du contrat et ses conséquences, les parties disposeront d'un délai de six mois (6mois) pour tenter de trouver une solution amiable. A défaut d'un accord, un médiateur externe à la situation pourra être engagé afin de trouver une solution à l'amiable. A défaut, et même en cas d'urgence et qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

13- INFORMATIQUE ET LIBERTES / PROTECTION DES DONNEES :

Conformément au Règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), Bat'Efficiency informe le client qu'elle collecte et traite des données à caractère personnel.

Catégories des données à caractère personnel collectées

Les données à caractère personnel qui sont collectées sont les suivantes :

Consultation du site internet :

-Cookies : les cookies sont utilisés dans le cadre de l'utilisation du site. L'utilisateur a la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de son navigateur.

– si le Client remplit le formulaire de contact : nom, prénom, code postal, ville du logement concerné, téléphone et adresse électronique.

Lors de la réalisation de la prestation : nom, prénom, code postale, ville du logement concerné, téléphone, adresse électronique, revenus fiscale de référence et nombre d'habitant (si aide financière),

Utilisation des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont utilisées pour :

Contacteur le client

L'établissement des devis

La réalisation des prestations

La gestion de la relation commerciale (comptabilité, suivi de la relation clientèle)

La facturation

La gestion des litiges

Conservation des données

Les données collectées sont conservées pendant une durée de dix ans à compter de la facturation, conformément aux garanties légales.

Consentement

Le Client consent de façon libre et éclairée au traitement des données à caractère personnel le concernant.

Partage de données à caractère personnel avec des tiers

Les données à caractère personnel peuvent être partagées avec des sociétés tierces dans les cas suivants :

- Dans le cadre de l'exécution du contrat, l'entreprise Bat'Efficiency étant amenée à travailler avec ses partenaires ainsi qu'avec les tiers intervenant dans l'exécution des prestations tels que le diagnostiqueur ;

- Lors du paiement par virement par le Client, l'entreprise Bat'Efficiency étant en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a contracté ;

- Si la loi l'exige, l'entreprise Bat'Efficiency peut effectuer la transmission de ces données pour donner suite aux réclamations et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;

- Si l'entreprise Bat'Efficiency est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, le Client sera informé, avant que les données ne soient transférées à une tierce partie.

Transfert de données à caractère personnel vers les pays Tiers

Le transfert des données à caractère personnel vers un pays Tiers ou une organisation internationale pourra avoir lieu sur décision d'adéquation de la Commission Européenne ou si des garanties appropriées ont été prises et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de droit effectives.

Sécurité et confidentialité

L'entreprise Bat'Efficienc met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données à caractère personnel contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et elle ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

Mise en œuvre des droits du client

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, le client dispose des droits suivants :

- il peut exercer son droit d'accès, pour connaître les données personnelles le concernant

Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, l'entreprise Bat'Efficienc peut demander une preuve de l'identité du Client afin d'en vérifier l'exactitude ;

- si les données à caractère personnel détenues par l'entreprise Bat'Efficienc sont inexactes, il peut demander la mise à jour des informations,

- le Client peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données,

- le Client peut demander la limitation du traitement dans les cas suivants : lorsqu'il conteste l'exactitude des données à caractère personnel, lorsque le traitement est illicite et qu'il exige la limitation de leur utilisation, lorsque le responsable du traitement n'a plus besoin des données mais celles-ci leur sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou encore lorsqu'il s'est opposé au traitement en vertu de l'article 21§1 du RGPD ;

- il peut exercer son droit à la portabilité pour transférer ses données collectées à un autre responsable du traitement,

- il peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles.

- il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL :

Sur le site web de la CNIL ou Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire directement à : contact@batefficienc.fr

Evolution de la présente clause

L'entreprise Bat'Efficienc se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause, elle s'engage à informer le Client de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si le Client n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de demander la suppression de ses données.

Formulaire de rétractation

À l'attention de Allan Fourré EI, 16 Le Deffend, 85190 Beaulieu sous la roche / contact@batefficienc.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de services suivante :

_____ (veuillez préciser)

Numéro de commande/devis : _____

Commandé le : __/__/__

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Date et signature : le __/__/__